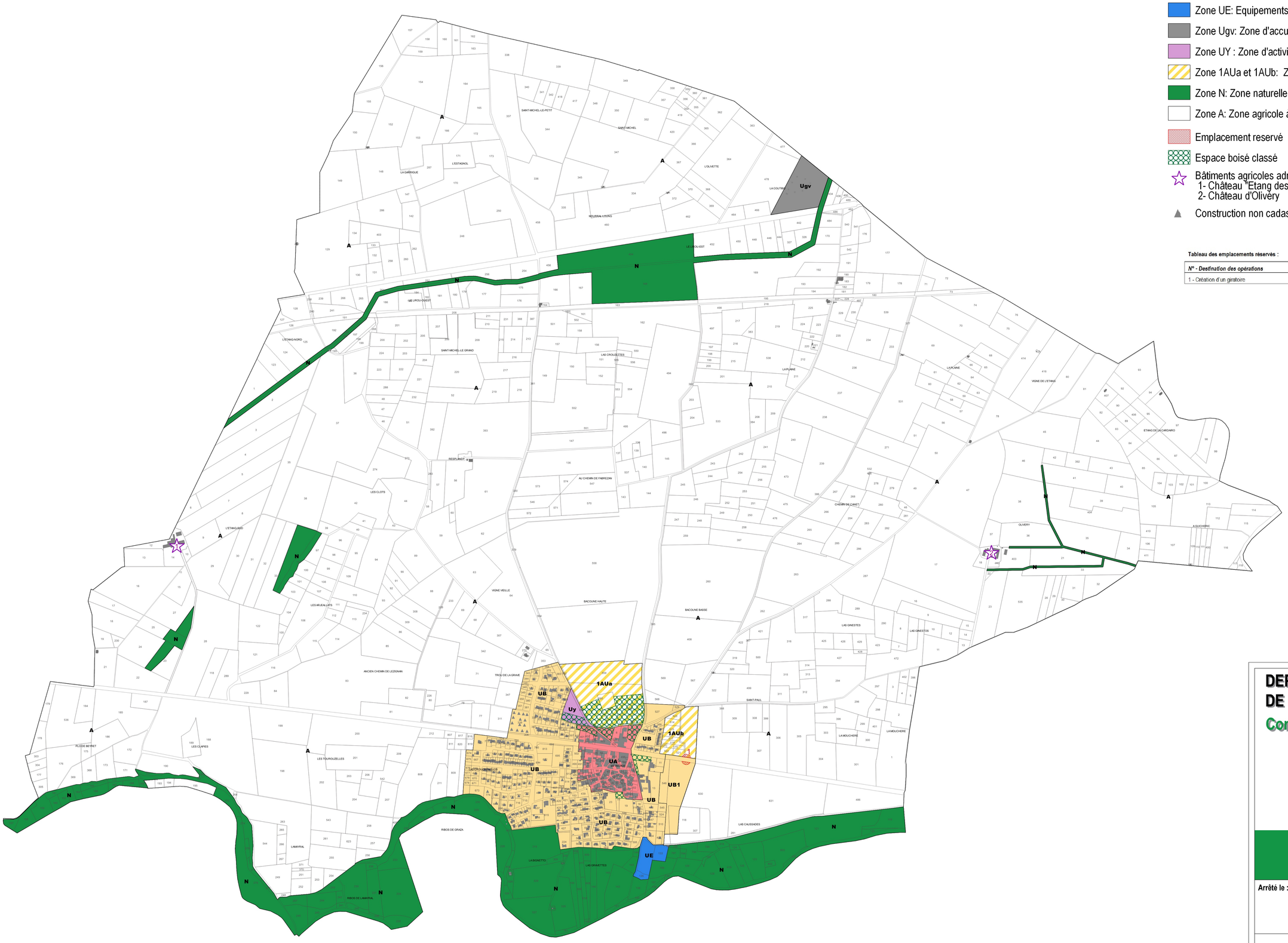

- Zone UA: centre ville ancien (R+2)
- Zone UB et secteur UB1 : Extension urbaine (R+1)
- Zone UE: Equipements publics
- Zone Ugv: Zone d'accueil des gens du voyage
- Zone UY : Zone d'activités économiques
- Zone 1AUa et 1AUb: Zone à urbaniser de Bacaune et de Saint-Paul
- Zone N: Zone naturelle à préserver
- Zone A: Zone agricole à préserver
- Emplacement reservé
- Espace boisé classé
- Bâtiments agricoles admis à changer de destination
  1- Château "Etang des Colombes"
  2- Château d'Olivéry
- Construction non cadastrée

Tableau des emplacements réservés :

N° - Destination des opérations	*Bénéficiaire*
1 - Création d'un giratoire	Conseil Départemental

DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cruscades

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n° 4.2 : Plan de zonage

Arrêté le :	Approuvé le :

Version : Janvier 2017

Echelle : 1 / 5000°

G2C Environnement - Délégation urbanisme Sud-Ouest
26 chemin de Fondeyre
31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : toulouse@altereo.fr